

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 315

présenté par

M. Poisson, Mme Fort, M. Hetzel, M. Salen, M. Dhucq et M. Decool

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'instauration d'un tel fond n'a pour effet que d'affaiblir la capacité totale d'investissement des collectivités. Il convient donc de renoncer à ce projet.